BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014

Plans de dépenses et d'investissements
des ministères et organismes

UN QUÉBEC POUR TOUS

Québec

BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014

Plans de dépenses et d'investissements
des ministères et organismes

pour l'année financière se terminant le
31 mars 2014

Déposé à l'Assemblée nationale
par monsieur Stéphane Bédard,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et président du Conseil du trésor

Conseil du trésor
Québec

Budget de dépenses 2013-2014
Plans de dépenses et
d'investissements des ministères
et organismes

Dépôt légal - Décembre 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1498-5241 (imprimé)
ISSN 1929-1175 (en ligne)
ISBN 978-2-550-66572-4 (imprimé)
ISBN 978-2-550-66573-1 (en ligne)

© Gouvernement du Québec - 2012

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses 7

PLANS DE DÉPENSES ET D'INVESTISSEMENTS DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire 11
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 15
Conseil du trésor et Administration gouvernementale 17
Conseil exécutif 21
Culture et Communications 27
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs 29
Éducation, Loisir et Sport 31
Emploi et Solidarité sociale 35
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie 39
Famille 43
Finances et Économie 45
Immigration et Communautés culturelles 49
Justice 51
Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur 55
Ressources naturelles 57
Santé et Services sociaux 59
Sécurité publique 63
Transports 67
Travail 71

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses[1]

(en millions de dollars)	2013-2014 Budget de dépenses (1)	2013-2014 Variation (2) = (1) - (4)	2012-2013 [2] Budget de dépenses (3)	2012-2013 [2] Dépense probable (4)
Assemblée nationale[3]	119,5	0,4	119,1	119,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale[3]	82,4	(74,3)	156,9	156,7
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 567,7	22,1	1 594,1	1 545,6
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 061,9	(5,3)	1 067,6	1 067,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	954,5	128,0	919,7	826,5
Conseil exécutif	551,1	(27,3)	576,2	578,4
Culture et Communications[4]	631,0	12,9	621,0	618,1
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs	273,1	6,3	277,3	266,8
Éducation, Loisir et Sport	10 205,4	182,9	10 062,3	10 022,5
Emploi et Solidarité sociale	4 225,2	(121,3)	4 286,9	4 346,5
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie	6 337,0	121,7	6 291,7	6 215,3
Famille	2 474,4	77,3	2 415,2	2 397,1
Finances et Économie[4]	713,1	(58,6)	773,7	771,7
Immigration et Communautés culturelles	327,3	133,9	327,2	193,4
Justice	811,5	6,4	778,7	805,1
Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur	121,5	(19,7)	148,5	141,2
Ressources naturelles	405,1	(114,9)	483,2	520,0
Santé et Services sociaux	31 258,3	1 039,1	30 350,9	30 219,2
Sécurité publique	1 231,3	0,2	1 223,4	1 231,1
Transports	709,0	(10,4)	751,6	719,4
Travail	30,7	(0,4)	31,4	31,1
Économies à réaliser par les entités consolidées subventionnées	(100,0)	(100,0)	-	-
Crédits périmés escomptés	(200,0)	(50,0)	-	(150,0)
Crédits non utilisés	-	-	(614,6)	-
Dépenses de programmes	**63 791,0**	**1 149,0**	**62 642,0**	**62 642,0**
Service de la dette	8 600,8	684,1	7 916,7	7 916,7
Dépenses budgétaires	**72 391,8**	**1 833,1**	**70 558,7**	**70 558,7**

Note : Les données étant arrondies, les montants inscrits dans le présent tableau peuvent ne pas correspondre à ceux présentés dans le plan de dépenses et d'investissements de chacun des portefeuilles.

Références

[1] Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2013-2014.

[2] Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2013-2014.

[3] L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans de dépenses et d'investissements de ce portefeuille se retrouve dans le volume **Crédits et plans de dépenses et d'investissements de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

[4] Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses des portefeuilles « Finances et Économie » et « Culture et Communications ». Au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2013-2014 et dans les plans de dépenses et d'investissements des ministères et organismes, les dépenses des portefeuilles « Finances et Économie » et « Culture et Communications » incorporent le service de la dette.

PLANS DE DÉPENSES ET D'INVESTISSEMENTS DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » s'établit à 1 567,7 M$ en 2013-2014, soit 22,1 M$ de plus que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 1
Développement des régions et ruralité

Ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et à l'économie sociale de même qu'au soutien à la ruralité.

L'enveloppe allouée à ce programme est en baisse de 21,4 M$. Cette variation est principalement due à la finalisation des contrats de diversification et de développement conclus dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté et à la révision des sommes allouées dans le cadre du Fonds de développement régional.

PROGRAMME 2
Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme procure le financement requis pour soutenir les municipalités dans le maintien des actifs, la résorption du déficit cumulé et la mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable. Il procure également du financement pour des travaux similaires dans les infrastructures municipales d'eaux usées et pour les réseaux de conduites d'eau potable et des eaux usées. Il permet d'apporter un soutien financier à la construction d'infrastructures municipales ciblant le développement local et régional.

Par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2012-2013, le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures augmente de 87,9 M$ pour s'établir à 435,8 M$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés au remboursement du service de dette de programmes d'infrastructures à la suite de la réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures.

PROGRAMME 3
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que sur ceux des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures du partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 7,5 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2012-2013. Cette hausse est attribuable essentiellement au versement des compensations tenant lieu de taxes.

PROGRAMME 4
Administration générale

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la direction du Ministère et de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal, le traitement des plaintes ainsi que le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Par rapport à la dépense probable 2012-2013, les sommes allouées à ce programme augmentent de 4,2 M$ en raison principalement de la mise à niveau et de la modernisation des systèmes informatiques du Ministère.

PROGRAMME 5
Commission municipale du Québec

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'administration provisoire, de médiation et d'arbitrage et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes. Ce programme lui permet aussi d'enquêter sur le manquement d'un élu municipal au code d'éthique et de déontologie de sa municipalité.

Par rapport à la dépense probable 2012-2013, il n'y a aucune variation importante étant donné que le niveau d'activité de la Commission municipale du Québec demeure constant.

PROGRAMME 6
Habitation

Ce programme vise à faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation.

La subvention versée à la Société d'habitation du Québec (SHQ) s'établira à 331,9 M$, en baisse de 56,2 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. La SHQ dispose également d'autres sources de financement, dont notamment des fonds fédéraux et des contributions reportées lui permettant de réaliser ses mandats à hauteur de 1,1 G$. Ainsi, la Société sera en mesure d'accroître ses engagements financiers au programme Accès Logis Québec qui prévoit une hausse du rythme de livraison, une majoration des coûts de réalisation maximums admissibles ainsi que des mesures d'aide à l'occupation du territoire.

PROGRAMME 7
Régie du logement

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Les sommes allouées à ce programme en 2013-2014 sont en hausse de 0,2 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des ressources consacrées au financement des loyers et par la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des régions et ruralité	97 592,6	(21 414,2)	116 505,7	119 006,8
2. Modernisation des infrastructures municipales	435 751,4	87 877,6	334 153,8	347 873,8
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	624 885,7	7 463,6	617 422,1	617 422,1
4. Administration générale	57 039,5	4 228,4	52 877,6	52 811,1
5. Commission municipale du Québec	2 546,7	33,1	2 549,6	2 513,6
6. Habitation	331 872,6	(56 223,3)	452 574,5	388 095,9
7. Régie du logement	17 983,8	157,1	18 046,7	17 826,7
Total	**1 567 672,3**	**22 122,3**	1 594 130,0	1 545 550,0

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget de 20,7 M$ en immobilisations servira principalement à des investissements reliés au développement de nouveaux systèmes informatiques et à l'achat de matériel et d'équipement.

Quant aux « Prêts, placements, avances et autres », la diminution de 752,5 M$ s'explique principalement par le retrait des crédits requis en 2012-2013 pour l'intégration des activités de l'Immobilière-SHQ à la SHQ et l'application de la nouvelle norme comptable pour les paiements de transferts. Un montant de 0,5 M$ est prévu relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	20 700,0	500,0	20 200,0
Prêts, placements, avances et autres	545,0	(752 464,0)	753 009,0
Total	**21 245,0**	**(751 964,0)**	773 209,0

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 1 061,9 M$, en baisse de 5,3 M$, soit de 0,5 %, par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette diminution s'explique principalement par l'effet net de l'augmentation du budget alloué aux mesures d'adaptation mises en place dans le cadre des modifications apportées au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et de la diminution du remboursement du déficit cumulé de La Financière agricole du Québec antérieur au 31 mars 2010, lequel est assumé par le gouvernement.

PROGRAMME 1
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Le présent programme a pour objet le développement du potentiel et l'amélioration des performances technologiques liés à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires, tout en favorisant le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes dans ces domaines et à assurer la sécurité des aliments.

Le budget de dépenses 2013-2014 est supérieur de 9,7 M$ à la dépense probable 2012-2013. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation du rythme de dépenses du budget alloué aux mesures d'adaptation mises en place dans le cadre des modifications apportées au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

PROGRAMME 2
Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser une saine gestion des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

Les crédits relatifs au programme 2 regroupent ceux alloués à La Financière agricole du Québec, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. L'écart entre le budget de dépenses 2013-2014 et la dépense probable 2012-2013 est dû à la révision du remboursement pour le déficit cumulé de La Financière agricole du Québec antérieur au 31 mars 2010. La partie de la subvention annuelle versée à La Financière agricole du Québec réservée à ce remboursement passe ainsi de 30,0 M$ à 15,0 M$.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	433 900,7	9 716,3	424 499,4	424 184,4
2. Organismes d'État	627 990,3	(15 061,2)	643 084,5	643 051,5
Total	**1 061 891,0**	**(5 344,9)**	1 067 583,9	1 067 235,9

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

En 2013-2014, le Ministère disposera, pour ses projets d'immobilisations, d'un budget de 37,4 M$, soit une diminution de 1,2 M$ par rapport à 2012-2013. En 2013-2014, le Ministère complétera la construction du laboratoire d'épidémiosurveillance et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe et poursuivra les projets prévus au Plan québécois des infrastructures.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	37 413,8	(1 165,0)	38 578,8
Prêts, placements, avances et autres	3 660,0	3 160,0	500,0
Total	**41 073,8**	**1 995,0**	39 078,8

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LE PLAN DE DÉPENSES

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, d'Infrastructure Québec, de Services Québec, du Centre de services partagés du Québec, de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et de la Société immobilière du Québec.

Le budget de dépenses du portefeuille s'établit à 954,5 M$, soit une hausse de 128,1 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. En excluant le Fonds de suppléance, la hausse est de 2,2 M$.

PROGRAMME 1
Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme vise à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement en matière d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles ainsi qu'en matière de gestion axée sur les résultats. De plus, il encadre la gestion des technologies de l'information et des communications dans la prestation des services gouvernementaux.

Le budget de dépenses 2013-2014 est en hausse de 1,2 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette hausse s'explique principalement par les coûts de mise en œuvre de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03) et de la stratégie gouvernementale de gestion des ressources humaines compensée par l'application de mesures d'économie.

PROGRAMME 2
Fonctions gouvernementales

Ce programme vise à offrir des services aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'aux organismes publics. Il assure le financement de la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) et du projet de Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR). On y retrouve aussi les sommes nécessaires aux dépenses de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, une provision pour la réalisation de projets reliés au domaine des technologies de l'information ainsi qu'un fonds dédié aux sinistres.

Le budget de dépenses 2013-2014 est en hausse de 1,2 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation est principalement attribuable au soutien financier relatif aux activités de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, compensée par l'application de mesures d'économie afin de participer à l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, notamment dans la réalisation de certains projets reliés au domaine des technologies de l'information.

PROGRAMME 3
Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et d'en faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2013-2014 est en baisse de 0,2 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 4
Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 346,6 M$, dont 342,2 M$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,4 M$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

Il est à noter que les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 5
Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2013-2014 s'élève à 260,9 M$.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	94 553,5	1 232,1	90 892,1	93 321,4
2. Fonctions gouvernementales	248 385,5	1 200,6	243 564,2	247 184,9
3. Commission de la fonction publique	4 056,5	(200,0)	4 256,5	4 256,5
4. Régimes de retraite et d'assurances	346 605,3	—	346 605,3	346 605,3
5. Fonds de suppléance	260 923,8	125 875,1	234 480,0	135 048,7
Total	**954 524,6**	**128 107,8**	919 798,1	826 416,8

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations est dédié au développement des systèmes d'information du Secrétariat du Conseil du trésor. Il intègre également une provision de 20,6 M$ pour la réalisation de projets gouvernementaux reliés au domaine des technologies de l'information.

Le budget comprend également des provisions totalisant 775,1 M$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres » au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Ces provisions ont pour but de pourvoir, entre autres, aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice.

Un montant de 682,7 M$ était prévu en 2012-2013 relativement à la révision au 31 mars 2011 de la provision pour le passif environnemental à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement. Ce montant n'est plus requis en 2013-2014.

Un autre montant de 2,0 M$ a été prévu à la suite de l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	27 500,0	—	27 500,0
Prêts, placements, avances et autres	777 270,0	(673 558,7)	1 450 828,7
Total	**804 770,0**	**(673 558,7)**	1 478 328,7

CONSEIL EXÉCUTIF

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 551,1 M$ et s'inscrit dans le cadre de l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire 2013-2014.

PROGRAMME 1
Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme correspond à la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 2
Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer la première ministre et le Conseil exécutif, ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

- Cabinet de la première ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- Direction générale de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme s'établit à 60,1 M$, sensiblement au même niveau que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 3
Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme s'établit à 15,3 M$, sensiblement au même niveau que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 4
Affaires autochtones

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet de la ministre déléguée aux Affaires autochtones;
- Secrétariat aux affaires autochtones.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme s'élève à 231,0 M$, soit une diminution de 11,7 M$ comparativement à la dépense probable 2012-2013. Cette variation est principalement liée à la nature et à l'évolution des ententes conclues avec les nations et communautés autochtones.

PROGRAMME 5
Jeunesse

Ce programme a pour objet de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services de soutien à la première ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme s'établit à 53,5 M$, sensiblement au même niveau que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 6
Institutions démocratiques et Participation citoyenne

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi qu'en matière de laïcité, de citoyenneté et d'identité. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne;
- Commission d'accès à l'information;
- Institutions démocratiques et Participation citoyenne;
- Accès à l'information et protection des renseignements personnels;
- Laïcité et identité.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme s'établit à 9,6 M$ L'augmentation par rapport à la dépense probable 2012-2013 s'explique essentiellement par l'ajout de nouvelles responsabilités à l'égard de la laïcité, de la citoyenneté et de l'identité rattachées à ce programme.

PROGRAMME 7
Promotion et développement de la région métropolitaine

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants ainsi qu'en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme s'élève à 118,5 M$. La diminution de 14,6 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013 découle essentiellement du report de versements liés à des programmes de soutien à la région métropolitaine.

PROGRAMME 8
Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement économique, social et culturel. Il se compose des éléments suivants :

- Secrétariat à la Capitale-Nationale;
- Commission de la capitale nationale du Québec.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme totalise 62,2 M$, soit une diminution de 3,3 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par une révision des programmes et activités ainsi que par une diminution des montants relatifs au remboursement du service de dette.

PROGRAMME 9
Développement nordique

Ce nouveau programme vise à coordonner les actions de développement du Nord québécois de façon durable et intégrée. Il facilite la concertation entre les partenaires et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire tout en accompagnant les communautés nordiques touchées par le développement. Le Secrétariat au développement nordique sera financé à même le Fonds du Plan Nord et, par conséquent, ne nécessite pas de crédits au Budget de dépenses 2013-2014.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	—	748,9	748,9
2. Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif	60 136,3	333,2	62 865,6	59 803,1
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	15 302,9	474,0	13 828,9	14 828,9
4. Affaires autochtones	230 959,2	(11 664,1)	241 753,3	242 623,3
5. Jeunesse	53 541,4	405,6	53 367,9	53 135,8
6. Institutions démocratiques et Participation citoyenne	9 619,9	1 008,8	7 021,5	8 611,1
7. Promotion et développement de la région métropolitaine	118 543,2	(14 588,5)	131 034,2	133 131,7
8. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	62 244,4	(3 276,1)	65 580,7	65 520,5
9. Développement nordique	—[1]	—	—	—
Total	**551 096,2**	**(27 307,1)**	576 201,0	578 403,3

[1] Le programme Développement nordique sera financé à même le Fonds du Plan Nord.

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du Ministère s'élève à 2,0 M$. Il comprend notamment le budget projeté pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	1 579,6	30,0	1 549,6
Prêts, placements, avances et autres	456,5	350,0	106,5
Total	**2 036,1**	**380,0**	1 656,1

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 631,0 M$, ce qui représente une augmentation de 12,8 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la hausse des frais d'exploitation de la salle de la Maison symphonique de Montréal, tel que prévu à l'entente de partenariat public-privé, par une variation du service de dette subventionnée, compensée par diverses mesures d'économie mises en place par le Ministère afin de participer à l'objectif du retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2013-2014 et leur part respective sont : 304,0 M$ pour des programmes d'aide, 257,0 M$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, dont 254,6 M$ en subventions à des institutions ayant le statut de société d'État, 55,9 M$ pour le fonctionnement du Ministère et 14,1 M$ pour le fonctionnement des autres organismes.

PROGRAMME 1
Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Ce programme présente une augmentation de 6,6 M$ qui s'explique principalement par un ajustement des frais d'exploitation de la salle de la Maison symphonique de Montréal, tel que prévu à l'entente de partenariat public-privé, ainsi que par diverses mesures d'économie mises en place par le Ministère afin de participer à l'objectif du retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

PROGRAMME 2
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique et soutenir l'enseignement des arts d'interprétation.

L'augmentation de 6,2 M$ dans ce programme s'explique par une variation du service de dette subventionnée compensée par diverses mesures d'économie mises en place par le Ministère afin de participer à l'objectif du retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	58 919,0	6 651,5	54 386,1	52 267,5
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	572 073,4	6 195,1	566 579,9	565 878,3
Total	**630 992,4**	**12 846,6**	620 966,0	618 145,8
Service de la dette				
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	3 756,8	(973,0)	4 729,8	4 729,8
Total	**634 749,2**	**11 873,6**	625 695,8	622 875,6

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le plan d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour le Centre de conservation du Québec. La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	6 054,8	—	6 054,8
Prêts, placements, avances et autres	835,0	835,0	—
Total	**6 889,8**	**835,0**	6 054,8

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2013-2014 s'établit à 273,1 M$, en hausse de 2,4 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. Il se répartit en deux programmes : Protection de l'environnement et gestion des parcs ainsi que Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

PROGRAMME 1
Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement et de la faune par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection et la mise en valeur des milieux de vie, des écosystèmes et des ressources. Il permet également d'assurer le développement du réseau des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation et la pérennité des barrages publics ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme augmente de 6,3 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation est notamment attribuable aux ressources allouées au Ministère pour la modernisation des barrages publics, à l'ajout d'un montant au programme ClimatSol ainsi qu'à l'augmentation des sommes accordées au service de dette lié aux investissements de la Société des établissements de plein air du Québec dans les parcs et les réserves fauniques.

PROGRAMME 2
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2013-2014 du BAPE demeure sensiblement le même que celui de 2012-2013.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	267 855,7	6 341,5	272 045,1	261 514,2
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 270,0	(3,5)	5 273,5	5 273,5
Total	**273 125,7**	**6 338,0**	277 318,6	266 787,7

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics;
- Le développement de systèmes informatiques;
- La création de parcs nationaux et de réserves écologiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques;
- La consolidation des réseaux de surveillance du climat, de la qualité de l'air et des ressources hydriques.

L'augmentation de 13,5 M$ du budget d'immobilisations 2013-2014 s'explique principalement par l'augmentation des sommes prévues au Plan québécois des infrastructures pour la modernisation des barrages publics.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	61 417,2	13 500,0	47 917,2
Prêts, placements, avances et autres	9 080,7	9 070,7	10,0
Total	**70 497,9**	**22 570,7**	47 927,2

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses de 10 205,4 M$ en 2013-2014 s'inscrit dans le cadre de l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Les dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport augmentent de 182,9 M$ en 2013-2014, soit de 1,8 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette croissance permet notamment :

- Le financement des différents facteurs de croissance du réseau de l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, notamment les paramètres salariaux, les effets de clientèle et la dette subventionnée;

- La mise en œuvre de l'enseignement de l'anglais intensif en 6e année du primaire et du programme La culture du sport à l'école secondaire publique;

- La bonification de certains programmes au secteur du loisir et du sport, soit des enveloppes additionnelles pour Placements Sports, le programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs et le Défi sportif AlterGo;

- La réduction du nombre d'élèves par classe au 1er cycle du secondaire, l'ajout de ressources professionnelles et la bonification des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

PROGRAMME 1
Administration

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action du réseau d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire en lui fournissant les services nécessaires à l'exercice de sa mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du loisir et du sport et d'un organisme de consultation du domaine de l'enseignement privé.

Le budget de dépenses 2013-2014 connaît une augmentation de 2,2 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013, qui a diminué en raison d'un resserrement des dépenses administratives ainsi qu'à une diminution de la dépense de rémunération reflétant le rajeunissement du personnel.

PROGRAMME 2
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme par rapport à la dépense probable 2012-2013 est de 175,7 M$, soit 2,0 %. Toutefois, la dépense probable inclut une somme de 75,8 M$ dont les crédits apparaissent en 2013-2014 au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour le dossier de la francisation. En excluant de la dépense probable ce montant de crédits, l'augmentation réelle pour ce programme sur base comparable serait de 2,8 %, soit 251,5 M$.

Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services et le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau.

PROGRAMME 3
Développement du loisir et du sport

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 5,0 M$ en 2013-2014 par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation est due aux annonces du Discours sur le budget 2012-2013 sur la bonification de certains programmes au secteur du loisir et du sport, soit des enveloppes additionnelles de 3,0 M$ pour Placements Sports, 1,5 M$ pour le programme d'assistance financière pour les centres communautaires de loisirs et 0,5 M$ pour le Défi sportif AlterGo.

PROGRAMME 4
Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel du réseau.

Le niveau du budget de dépenses pour ce programme est demeuré inchangé.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration	138 023,7	2 176,1	138 361,7	135 847,6
2. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 141 354,8	175 736,3	9 002 903,1	8 965 618,5
3. Développement du loisir et du sport	68 745,3	5 000,0	63 745,3	63 745,3
4. Régimes de retraite	857 240,1	—	857 240,1	857 240,1
Total	**10 205 363,9**	**182 912,4**	10 062 250,2	10 022 451,5

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2012-2013 incluait, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », un montant de 247,7 M$ pour pourvoir en crédits les dépenses inscrites au cours des années antérieures pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations. En 2013-2014, aucun montant n'est requis à cet égard.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique également par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	7 065,1	—	7 065,1
Prêts, placements, avances et autres	968,2	(246 747,9)	247 716,1
Total	**8 033,3**	**(246 747,9)**	254 781,2

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 4 225,2 M$, soit une baisse de 121,4 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 1
Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais du Pacte pour l'emploi.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme totalise 817,4 M$, soit une diminution de 55,1 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique notamment par une réduction des sommes allouées dans le cadre de l'Entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail et par des mesures d'optimisation générant des économies. Des budgets additionnels seront ajoutés en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

PROGRAMME 2
Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec.

Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et leurs besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur une base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesures d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme est de 2 955,8 M$. Il s'agit d'une diminution de 50,8 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique notamment par la baisse de clientèle prévue à l'aide financière de dernier recours, par l'ajout des sommes en 2012-2013 provenant principalement de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et par l'indexation des prestations qui compense en partie ces effets.

PROGRAMME 3
Administration

Ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, des mesures d'aide financière et de la Commission des partenaires du marché du travail. Il permet aussi le développement des politiques d'emploi, de solidarité sociale et d'assurance parentale. Ce programme contribue aussi au financement du comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2013-2014 de ce programme est de 440,4 M$, soit une diminution de 17,1 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique notamment par l'application de mesures de réduction de dépenses de fonctionnement et de rémunération ainsi que par un montant de 9,0 M$ versé en 2012-2013 pour l'administration du Pacte pour l'emploi en provenance de la provision correspondante.

PROGRAMME 4
Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de dépenses 2013-2014 pour ce programme est de 11,6 M$, soit une augmentation de 1,6 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par la poursuite du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	817 398,7	(55 055,1)	846 134,8	872 453,8
2. Mesures d'aide financière	2 955 770,4	(50 768,9)	2 974 822,2	3 006 539,3
3. Administration	440 436,3	(17 118,3)	455 469,9	457 554,6
4. Condition féminine	11 562,0	1 563,6	10 486,4	9 998,4
Total	**4 225 167,4**	**(121 378,7)**	4 286 913,3	4 346 546,1

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2013-2014 du Ministère est de 28,5 M$. La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres », au montant de 25,7 M$, s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	1 144,6	—	1 144,6
Prêts, placements, avances et autres	27 371,0	25 721,0	1 650,0
Total	**28 515,6**	**25 721,0**	2 794,6

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses de 6 337,0 M$ en 2013-2014 s'inscrit dans le cadre de l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Les dépenses pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie augmentent de 121,7 M$ en 2013-2014, soit de 2,0 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette croissance permet notamment de couvrir les paramètres salariaux, les effets de clientèle et le service de dette subventionnée.

PROGRAMME 1
Administration

Ce programme vise à assurer l'administration des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études et des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation de même que le soutien administratif du volet recherche, science et technologie.

Le budget de dépenses 2013-2014 connaît une hausse de 0,8 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013, qui a diminué en raison d'un resserrement des dépenses administratives combinée à une diminution de la dépense de rémunération occasionnée notamment par le rajeunissement du personnel.

PROGRAMME 2
Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines. Il a également pour objectifs de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

L'augmentation du budget de dépenses pour 2013-2014 est de 1,3 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation est principalement attribuable à l'indexation de la masse salariale jumelée à l'indexation des dépenses autres que salariales.

PROGRAMME 3
Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes pour poursuivre leurs études sans aide.

Par rapport à la dépense probable 2012-2013, le budget de dépenses de ce programme est haussé de 26,9 M$, soit 4,6 %. Cette croissance découle essentiellement d'une augmentation de la clientèle et de certaines bonifications annoncées lors du Discours sur le budget 2011-2012 et en avril 2012.

PROGRAMME 4
Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme est de 130,2 M$, soit de 2,6 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette croissance permettra essentiellement le financement de différents facteurs de croissance de ce réseau.

PROGRAMME 5
Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise à susciter et soutenir la recherche et l'innovation dans une perspective de développement scientifique et de développement durable. Plus spécifiquement, ce programme vise à intensifier le développement de la recherche et l'innovation ainsi que le transfert de la valorisation des résultats de recherche tout en favorisant la concertation et la mobilisation des acteurs scientifiques et des milieux socioéconomiques.

Le budget de dépenses 2013-2014 connaît une diminution de 12,9 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013, soit de 8,6 %. Cette diminution est principalement attribuable à la fin de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013. Une consultation est en cours afin d'élaborer la prochaine politique nationale de recherche et d'innovation. D'ici l'adoption de celle-ci, le Ministère dispose de crédits pour assurer un soutien aux organismes pendant la période de transition.

PROGRAMME 6
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Centre de recherche industrielle du Québec, pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises, et à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Par rapport à la dépense probable 2012-2013, le budget de dépenses de ce programme diminue de 24,6 M$, soit de 12,9 %. Cette diminution est principalement attribuable à la fin de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013.

PROGRAMME 7
Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le niveau du budget de dépenses pour ce programme est demeuré inchangé.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration	59 816,9	823,1	59 943,0	58 993,8
2. Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés	26 837,7	1 321,5	26 020,0	25 516,2
3. Aide financière aux études	615 421,4	26 883,9	568 803,0	588 537,5
4. Enseignement supérieur	5 179 976,9	130 187,0	5 118 939,1	5 049 789,9
5. Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation	137 563,0	(12 930,2)	169 493,2	150 493,2
6. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	165 326,9	(24 586,2)	196 455,1	189 913,1
7. Régimes de retraite	152 042,9	—	152 042,9	152 042,9
Total	**6 336 985,7**	**121 699,1**	6 291 696,3	6 215 286,6

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2012-2013 incluait, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », un montant de 9,5 M$ pour pourvoir en crédits les dépenses inscrites au cours des années antérieures pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations. En 2013-2014, aucun montant n'est requis à cet égard.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique également par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	456,8	—	456,8
Prêts, placements, avances et autres	139 024,1	(9 104,1)	148 128,2
Total	**139 480,9**	**(9 104,1)**	148 585,0

FAMILLE

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 2 474,4 M$, soit une croissance de 77,3 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 1
Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles et des enfants, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

En 2013-2014, ce programme disposera d'un budget de dépenses de 58,0 M$, ce qui représente une augmentation de 1,5 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation s'explique principalement par des dépenses plus élevées pour le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 et le programme de Surveillance des élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans. Cette augmentation est toutefois compensée par des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative.

PROGRAMME 2
Mesures d'aide à la famille

Ce programme permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il a également comme objectif le financement des infrastructures des centres de la petite enfance ainsi que du régime de retraite à l'intention du personnel oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires oeuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale ainsi que le financement des services de haltes-garderies communautaires. Il assure également le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Enfin, il finance l'administration du programme de Soutien aux enfants offert sous forme d'un crédit d'impôt remboursable.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 2 416,4 M$ en 2013-2014, soit une hausse de 75,8 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette hausse est principalement attribuable aux coûts de la création de nouvelles places à contribution réduite en 2013-2014, à l'augmentation des coûts salariaux et autres bénéfices à la suite des négociations des conventions collectives du personnel des centres de la petite enfance et aux coûts des ententes négociées avec les associations représentatives de responsables d'un service de garde en milieu familial.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	57 958,0	1 482,7	57 263,9	56 475,3
2. Mesures d'aide à la famille	2 416 430,1	75 823,4	2 357 930,7	2 340 606,7
Total	**2 474 388,1**	**77 306,1**	2 415 194,6	2 397 082,0

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget vise à couvrir les investissements reliés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du Ministère. Ces investissements permettent d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services du Ministère. La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres », soit 0,9 M$, s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	14 955,9	—	14 955,9
Prêts, placements, avances et autres	1 852,0	850,0	1 002,0
Total	**16 807,9**	**850,0**	15 957,9

FINANCES ET ÉCONOMIE

LE PLAN DE DÉPENSES

En excluant le service de la dette, le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 713,1 M$, en baisse de 58,6 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette diminution résulte essentiellement d'une révision de l'aide accordée aux entreprises incluant les mandats gouvernementaux et d'une réévaluation des priorités quant aux initiatives concernant les revenus.

PROGRAMME 1
Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec et assurer le financement des infrastructures.

Le budget de ce programme en 2013-2014 s'élève à 75,4 M$, en hausse de 3,7 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette hausse est essentiellement liée aux mesures d'économie non récurrentes réalisées en 2012-2013 et prises en compte dans le calcul de la dépense probable.

PROGRAMME 2
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

Le budget de ce programme en 2013-2014 s'élève à 99,1 M$, en baisse de 3,1 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation est essentiellement liée à une révision des priorités quant aux initiatives concernant les revenus et aux mesures d'économie non récurrentes de 2012-2013 prises en compte dans le calcul de la dépense probable.

PROGRAMME 3
Service de la dette

Ce programme vise à pourvoir aux paiements des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de survivants et à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Les dépenses 2013-2014 affectées à ce programme augmentent de 685,0 M$ par rapport à 2012-2013. Cette hausse s'explique par l'augmentation prévue des taux d'intérêt, par l'augmentation de la dette et par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (qui sont inscrits en déduction des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite).

PROGRAMME 4
Soutien technique et financier au développement économique

Ce programme vise à susciter et soutenir le développement économique et régional ainsi que les secteurs industriels stratégiques dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, le renouvellement de la base entrepreneuriale afin d'appuyer la diversification et la consolidation des régions par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques.

Le budget de ce programme en 2013-2014 s'élève à 178,7 M$, en baisse de 5,4 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette réduction s'explique principalement par une diminution résultant de la variation des enveloppes consacrées aux projets mobilisateurs.

PROGRAMME 5
Interventions relatives au Fonds du développement économique

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par le Fonds du développement économique dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du Ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Le budget de dépenses de ce programme en 2013-2014 s'élève à 229,7 M$, en baisse de 58,1 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette diminution est principalement attribuable à une réduction de 44,1 M$ du budget de dépenses affecté à l'enveloppe du programme ESSOR et à une baisse de 14,0 M$ de l'enveloppe consacrée aux mandats gouvernementaux et autres programmes.

PROGRAMME 6
Promotion et développement du tourisme

Le Programme de promotion et de développement du tourisme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et en concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec sur les marchés hors-Québec ainsi qu'en exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Le budget de ce programme en 2013-2014 s'élève à 130,1 M$, en hausse de 4,4 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des budgets dédiés à l'aide à l'industrie touristique et au plan d'immobilisations de la Régie des installations olympiques.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Direction du Ministère	75 393,8	3 684,7	74 837,3	71 709,1
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	99 149,6	(3 142,9)	111 415,0	102 292,5
4. Soutien technique et financier au développement économique	178 739,8	(5 419,6)	208 608,5	184 159,4
5. Interventions relatives au Fonds du développement économique	229 680,0	(58 143,6)	243 108,7	287 823,6
6. Promotion et développement du tourisme	130 136,5	4 383,1	135 753,4	125 753,4
Sous-total	**713 099,7**	**(58 638,3)**	773 722,9	771 738,0
Service de la dette				
3. Service de la dette	8 597 000,0	685 000,0	7 912 000,0	7 912 000,0
Total	**9 310 099,7**	**626 361,7**	8 685 722,9	8 683 738,0

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements en immobilisations du portefeuille « Finances et Économie » permettra au Ministère de poursuivre ses initiatives de modernisation de certains aspects de la gestion de son information afin de soutenir la réalisation de ses orientations stratégiques.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait qu'un montant de 708,6 M$ a été inscrit en 2012-2013 pour la Société de financement des infrastructures locales du Québec afin de pourvoir aux engagements pris au cours des exercices antérieurs auprès des municipalités et n'est plus requis en 2013-2014. De plus, l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH aura pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau. Un montant de 2,6 M$ a donc été prévu à cette fin en 2013-2014.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	4 140,4	(894,6)	5 035,0
Prêts, placements, avances et autres	2 785,0	(706 025,0)	708 810,0
Total	**6 925,4**	**(706 919,6)**	713 845,0

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » totalise 327,3 M$ répartis en deux programmes : Immigration, intégration et communautés culturelles et Charte de la langue française.

PROGRAMME 1
Immigration, intégration et communautés culturelles

Toutes les activités du Ministère relatives à la sélection, à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, aux relations interculturelles, ainsi qu'à la planification, la recherche, l'administration et les services de soutien centralisés, sont regroupées dans ce programme. Ce dernier inclut également les sommes transférées aux quatre autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 298,3 M$. La variation entre ce montant et la dépense probable 2012-2013 s'explique par le fait que celle-ci exclut les sommes transférées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au ministère de la Santé et des Services sociaux pour des activités de soutien à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net. Cette variation s'explique également par la réduction de dépenses de publicité et de promotion au Québec et à l'étranger.

PROGRAMME 2
Charte de la langue française

Le budget de dépenses de 29,0 M$ alloué au programme Charte de la langue française en 2013-2014 permet d'assurer le respect de la Charte de la langue française, la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

Le budget de dépenses est en hausse de 1,5 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013, notamment afin de déployer de nouvelles stratégies et d'intensifier les efforts dans le traitement des plaintes et pour mettre en œuvre de nouvelles actions pour affirmer le visage français dans le centre-ville de Montréal.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	298 346,3	132 460,4	299 295,0	165 885,9
2. Charte de la langue française	28 986,6	1 506,7	27 857,6	27 479,9
Total	**327 332,9**	**133 967,1**	327 152,6	193 365,8

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » permettra au Ministère de mettre en œuvre les orientations et objectifs contenus dans le plan stratégique ainsi que plusieurs projets de transformation de ses services et de ses processus pour accroître sa performance. Le Ministère poursuivra notamment la modernisation de ses systèmes d'information, l'optimisation du processus de sélection des travailleuses et des travailleurs qualifiés, la gestion électronique et l'authentification des documents et le développement de nouveaux services en ligne.

La variation de 4,0 M$ dans le budget de « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	12 004,0	—	12 004,0
Prêts, placements, avances et autres	4 086,0	4 000,0	86,0
Total	**16 090,0**	**4 000,0**	12 090,0

JUSTICE

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 811,5 M$ en 2013-2014, soit 6,4 M$ de plus que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 1
Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il vise également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 107,9 M$ en 2013-2014, en hausse de 3,6 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. La variation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de juges à la Cour du Québec à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives (2012, chapitre 4) et du personnel de soutien qui y est associée dans le cadre de la continuité de la mise en œuvre des mesures du Plan Accès Justice.

PROGRAMME 2
Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 286,9 M$ en 2013-2014, en hausse de 7,4 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cet écart s'explique par l'ajout des sommes nécessaires à la continuité de la mise en œuvre du Plan Accès Justice notamment pour le soutien judiciaire et administratif associé à l'ajout de juges à la Cour du Québec et par le financement des investissements autorisés dans certains palais de justice. Ces hausses sont compensées en partie par la non récurrence de certaines sommes forfaitaires accordées aux juristes de l'État dans le cadre de la signature de l'entente sur leurs conditions de travail.

PROGRAMME 3
Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 12,2 M$ en 2013-2014, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 4
Accessibilité à la justice

Ce programme vise à assurer aux justiciables de l'aide juridique laquelle est offerte aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice, de l'aide aux recours collectifs de même que certaines autres mesures visant l'accessibilité à la justice notamment en matière de médiation familiale.

Le budget de dépenses de ce programme est de 167,4 M$ en 2013-2014 en baisse de 7,5 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette diminution résulte de l'effet combiné des éléments suivants : non-récurrence de certains montants forfaitaires accordés aux avocats permanents et aux cadres juridiques de l'aide juridique dans le cadre du renouvellement de leurs conditions de travail; hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique; impact sur l'aide juridique de la hausse du nombre de juges à la Cour du Québec et du nombre de procureurs aux poursuites criminelles et pénales; financement annuel des honoraires dans le cadre des mégaprocès.

PROGRAMME 5
Autres organismes relevant du ministre

Ce programme comprend deux organismes budgétaires à savoir, l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12).

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 23,6 M$ en 2013-2014, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 6
Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 116,3 M$ en 2013-2014 comparativement à une dépense probable de 113,9 M$ en 2012-2013. Cet écart est imputable notamment à l'ajout d'effectifs pour le soutien administratif et technique aux procureurs et à des sommes additionnelles reliées à la livraison de certains projets immobiliers. Cet écart s'explique également par la non-récurrence de certaines sommes accordées aux procureurs en chef et aux procureurs en chef adjoints aux poursuites criminelles et pénales dans le cadre du règlement de leurs conditions de travail en mai 2012. Il s'explique aussi par l'application de mesures d'économie non récurrentes et par des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative.

PROGRAMME 7
Indemnisation et reconnaissance

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 97,2 M$ en 2013-2014, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2012-2013.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Activité judiciaire	107 934,3	3 595,4	104 559,6	104 338,9
2. Administration de la justice	286 882,3	7 386,4	274 974,6	279 495,9
3. Justice administrative	12 213,8	73,6	11 983,2	12 140,2
4. Accessibilité à la justice	167 374,0	(7 482,6)	162 329,6	174 856,6
5. Autres organismes relevant du ministre	23 577,5	(112,3)	23 189,5	23 689,8
6. Poursuites criminelles et pénales	116 328,8	2 410,6	104 943,0	113 918,2
7. Indemnisation et reconnaissance	97 201,5	500,0	96 701,5	96 701,5
Total	**811 512,2**	**6 371,1**	778 681,0	805 141,1

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 24,4 M$. La hausse de 3,4 M$ est attribuable principalement à l'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	21 236,9	302,0	20 934,9
Prêts, placements, avances et autres	3 173,1	3 130,0	43,1
Total	**24 410,0**	**3 432,0**	20 978,0

RELATIONS INTERNATIONALES, FRANCOPHONIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PLAN DE DÉPENSES

En 2013-2014, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur s'élève à 121,5 M$, soit une diminution de 19,7 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent.

PROGRAMME 1
Affaires internationales

Ce programme vise à promouvoir et à défendre les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect de ses compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

Pour financer ce programme, le Ministère dispose d'un budget de dépenses initial et, ultérieurement, de crédits en provenance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, visant à financer les activités de promotion, de recrutement et de sélection à l'étranger de candidats intéressés à immigrer au Québec.

La variation de 19,7 M$ s'explique principalement par une restructuration des bureaux d'immigration du Québec à l'étranger qui vient consolider un réseau de trois bureaux continentaux (5,4 M$), par un repositionnement du programme exportation (5,7 M$) et par un redéploiement des activités du Ministère en lien avec les orientations gouvernementales.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Affaires internationales	121 483,6	(19 735,5)	148 495,4	141 219,1
Total	**121 483,6**	**(19 735,5)**	148 495,4	141 219,1

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le Ministère, contrairement à l'ensemble des ministères du gouvernement, est indépendant de la Société immobilière du Québec au plan de la gestion et de l'administration de ses espaces de bureaux à l'étranger. Ainsi, le Ministère gère les baux des espaces loués et effectue, lorsque l'investissement est jugé rentable et stratégique, l'acquisition de bâtiments. Il en va de même en cas de disposition. Que les bâtiments appartiennent ou non au gouvernement du Québec, ceux-ci doivent être entretenus convenablement afin de rencontrer les obligations envers les propriétaires de lieux loués ou encore de maintenir ou d'améliorer la valeur des immeubles appartenant au Ministère. Aussi, afin d'atteindre ces objectifs et en fonction des orientations gouvernementales, des projets de rénovation, d'amélioration, d'acquisition et de disposition seront analysés en 2013-2014.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	18 085,0	—	18 085,0
Prêts, placements, avances et autres	2 224,9	1 224,9	1 000,0
Total	**20 309,9**	**1 224,9**	19 085,0

RESSOURCES NATURELLES

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 405,1 M$, soit une diminution de 114,8 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 1
Gestion des ressources naturelles

Le programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur des ressources forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée. La variation de 114,8 M$ en 2013-2014 s'explique d'abord par des dépassements de 37,0 M$ inscrits à la dépense probable 2012-2013, notamment pour la suppression de feux de forêts. Cette baisse s'explique aussi, pour un total de 50,0 M$, par le plan quinquennal de financement du secteur « Forêt », annoncé au Discours sur le budget 2012-2013, lequel prévoit une diminution du financement par crédits budgétaires, compensée par une augmentation équivalente du financement par redevances. Le solde de la diminution s'explique par des dépenses qui seront désormais assumées par le Fonds d'information sur le territoire et le Fonds des ressources naturelles, ainsi que par divers autres ajustements et mesures d'économie.

Par ailleurs, au budget 2013-2014, la contribution ministérielle au volet forestier du Fonds des ressources naturelles est de 182,9 M$.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion des ressources naturelles	405 140,4	(114 830,0)	483 159,6	519 970,4
Total	**405 140,4**	**(114 830,0)**	483 159,6	519 970,4

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations de 23,5 M$ permet principalement au Ministère d'assumer ses besoins en terme de développement de nouveaux systèmes informatiques, d'installations durables, de véhicules de transports et d'achat de matériel et d'équipement.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	23 489,3	—	23 489,3
Prêts, placements, avances et autres	30 100,4	30 000,0	100,4
Total	**53 589,7**	**30 000,0**	23 589,7

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 31 258,3 M$, soit une hausse de 3,4 % par rapport à la dépense probable 2012-2013. En incluant les dépenses financées par le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), le taux de croissance s'établit à 4,8 %.

PROGRAMME 1
Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

Le budget de dépenses de ce programme diminue de 118,7 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation est principalement attribuable à l'abolition de la règle voulant qu'un médicament innovateur soit remboursé à son plein prix pendant 15 ans à compter de son inscription sur la liste des médicaments, entraînant ainsi la fin de la contribution gouvernementale au Fonds de l'assurance médicaments ainsi qu'à la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative.

PROGRAMME 2
Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme en 2013-2014 par rapport à la dépense probable 2012-2013 est de 522,0 M$. Cette croissance est principalement attribuable aux ajustements salariaux découlant des conventions collectives (463,1 M$), au coût de système spécifique à la santé (100,0 M$), à l'indexation des dépenses autres que salariales (121,4 M$), à la variation du service de la dette (18,4 M$) ainsi qu'à l'augmentation du budget dédié au système du sang (7,2 M$).

À ce budget de dépenses s'ajoute le budget de 1 449,0 M$ attribuable au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux pour lequel une croissance de 451,0 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013 est prévue pour 2013-2014.

Des mesures générant des économies de 178,0 M$ permettront l'atteinte de la cible prévue pour 2013-2014 au plan d'optimisation dans le réseau de la santé et des services sociaux. D'autres mesures de réduction de 52,7 M$ ont également été appliquées aux dépenses de nature administrative à l'égard des établissements du réseau et des agences de la santé et des services sociaux pour répondre aux exigences de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20).

Une révision des tarifs à l'égard des services préhospitaliers d'urgence et de la contribution des adultes hébergés est aussi prévue, contribuant ainsi à réduire le budget de dépenses de 45,0 M$.

Une mesure de réduction de dépenses de 5,0 M$ est aussi prévue à l'égard de la rationalisation des structures régionales de gouvernance.

PROGRAMME 3
Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1).

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 13,1 M$ comparativement à la dépense probable de 12,8 M$ pour l'exercice financier 2012-2013, ce qui représente un écart de 0,3 M$.

PROGRAMME 4
Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 634,9 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation découle principalement des ajustements prévus à la rémunération des professionnels de la santé (597,8 M$). La croissance des coûts des médicaments au régime public d'assurance médicaments est limitée à 19,4 M$ à la suite de l'application de mesures de réduction de dépenses. La prévision budgétaire tient compte également de la réduction de dépenses de nature administrative.

PROGRAMME 5
Conditions des aînés

Ce programme finance des mesures afin de soutenir la valorisation de la participation des aînés à la société québécoise, que ce soit au plan social, civique, économique ou professionnel, et d'assurer la cohérence des interventions de l'État au regard des aînés.

En 2013-2014, ce programme disposera d'un budget de 29,4 M$, ce qui représente une augmentation de 0,9 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par la poursuite de la politique Vieillir et vivre ensemble.

PROGRAMME 6
Curateur public

Ce programme permet de veiller à la protection des citoyennes et citoyens déclarés inaptes. Il vise à s'assurer que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 42,5 M$ comparativement à la dépense probable de 42,8 M$ pour l'exercice financier 2012-2013, ce qui représente un écart de 0,3 M$.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Fonctions nationales	375 059,9	(118 747,7)	538 291,2	493 807,6
2. Fonctions régionales	21 682 740,4	521 970,0	21 245 829,9	21 160 770,4
3. Office des personnes handicapées du Québec	13 067,2	319,8	13 070,6	12 747,4
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	9 115 513,9	634 915,6	8 480 598,3	8 480 598,3
5. Condition des aînés	29 419,3	872,6	30 022,2	28 546,7
6. Curateur public	42 458,2	(304,0)	43 062,2	42 762,2
Total	**31 258 258,9**	**1 039 026,3**	30 350 874,4	30 219 232,6

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

La variation s'explique principalement par la baisse de 248,3 M$ du montant requis pour pourvoir en crédits des dépenses inscrites au cours des années antérieures. Une somme de 4,0 M$ a par ailleurs été inscrite en 2013-2014 en vertu de l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH et ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	17 165,2	—	17 165,2
Prêts, placements, avances et autres	4 000,0	(244 298,1)	248 298,1
Total	**21 165,2**	**(244 298,1)**	265 463,3

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 1 231,3 M$, soit 0,2 M$ de plus que la dépense probable 2012-2013.

PROGRAMME 1
Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion de l'ensemble des activités du Ministère. Il vise également à protéger la société en participant à l'administration de la justice et, en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté, des services pour favoriser leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire et à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux. Ce programme assure aussi l'inspection des services de police et finance les services policiers autochtones. Il veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens, se produise ou le cas échéant, pour faciliter le retour à la normale.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 582,8 M$, en baisse de 1,4 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique notamment par la mise en place par le Ministère de mesures d'économie permettant de participer à l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

PROGRAMME 2
Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 614,7 M$, en hausse de 1,6 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette augmentation est notamment attribuable à l'exploitation du système intégré de radiocommunications policières ainsi qu'aux loyers additionnels découlant des projets immobiliers. Cette variation s'explique également par la mise en place de mesures d'économie permettant de participer à l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Les activités de la Sûreté du Québec sont également financées par des revenus gérés dans un fonds spécial lesquels proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors-normes.

PROGRAMME 3
Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend six organismes soit :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;

- La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle;

- Le Bureau du coroner qui est chargé d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine;

- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions et les agents de la paix agissant au sein de l'Unité permanente anticorruption (UPAC);

- Le Comité de déontologie policière qui est un tribunal administratif spécialisé ayant pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête;

- Le Commissaire à la lutte contre la corruption qui est chargé d'assurer la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption en matière contractuelle dans le secteur public.

Un budget de dépenses de 33,7 M$ est alloué à ce programme, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2012-2013.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	582 836,0	(1 354,5)	584 128,3	584 190,5
2. Sûreté du Québec	614 741,3	1 613,5	605 986,3	613 127,8
3. Organismes relevant du ministre	33 720,8	(65,2)	33 320,3	33 786,0
Total	**1 231 298,1**	**193,8**	1 223 434,9	1 231 104,3

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Sécurité publique » est de 66,3 M$. De ce montant, 24,0 M$ sont alloués au Ministère et aux organismes relevant du ministre, excluant la Sûreté du Québec. Ce budget est constitué des sommes requises pour les nouvelles initiatives et le parachèvement de développements informatiques.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 31,3 M$ est constitué principalement des sommes requises en immobilisations pour des équipements et du développement informatique, pour le système intégré de radiocommunications policières ainsi que pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés.

Le montant des « Prêts, placements, avances et autres » de 11,0 M$ en 2013-2014 s'explique essentiellement par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	55 297,8	(85,7)	55 383,5
Prêts, placements, avances et autres	10 972,4	10 900,0	72,4
Total	**66 270,2**	**10 814,3**	55 455,9

TRANSPORTS

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 709,0 M$, ce qui représente une diminution de 10,4 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique principalement par des mesures d'économie appliquées sur les dépenses administratives ainsi que par la diminution de montants accordés dans le cadre de programmes d'aide. Ces diminutions sont compensées partiellement par une augmentation de la contribution au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) pour le financement des organismes de transport en commun en vertu du programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, conformément au nouveau partage du financement des infrastructures locales établi en 2012-2013 avec le ministère des Finances et de l'Économie.

PROGRAMME 1
Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection et le maintien en état des infrastructures de transport et assurer l'exploitation des infrastructures de transport. Il vise aussi à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

• Entretien des infrastructures de transport	396,1 M$
• Aide au transport adapté aux personnes handicapées	74,6 M$
• Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des Traversiers du Québec	95,2 M$
• Aide au transport terrestre	13,9 M$
• Aide au réseau routier local	6,8 M$
• Aide à l'adaptation des véhicules pour personnes handicapées	8,5 M$
• Aide au transport aérien	5,8 M$
• Affectation à un Fonds spécial	6,9 M$
• Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	12,7 M$

Le budget de dépenses 2013-2014 est de 620,5 M$. La réduction de 5,8 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013 est le résultat net de variations touchant un certain nombre d'activités. Elle s'explique principalement par une diminution de 12,6 M$ touchant l'aide financière au réseau routier local, l'aide au transport ferroviaire, l'aide au développement de la Route verte et l'aide au transport aérien. De plus, l'affectation versée au Fonds des réseaux de transport terrestre pour le financement du transport collectif bénéficie d'une hausse de 6,0 M$.

PROGRAMME 2
Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction, de soutien à la gestion des activités du Ministère et assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :

- Direction, planification et coordination des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles — 65,0 M$
- Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement — 13,4 M$
- Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport — 10,1 M$

Le budget de dépenses 2013-2014 est de 88,5 M$. Il s'agit d'une réduction de 4,6 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette diminution s'explique notamment par des réductions de dépenses reliées à l'administration et par la diminution de l'amortissement des projets en technologies de l'information.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	620 478,5	(5 756,8)	653 582,8	626 235,3
2. Administration et services corporatifs	88 540,0	(4 615,9)	98 024,3	93 155,9
Total	**709 018,5**	**(10 372,7)**	751 607,1	719 391,2

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère d'assumer ses besoins relativement aux infrastructures de transport maritime, aérien et terrestre.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	80 611,0	765,5	79 845,5
Prêts, placements, avances et autres	165 200,0	165 000,0	200,0
Total	**245 811,0**	**165 765,5**	80 045,5

TRAVAIL

LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2013-2014 s'établit à 30,7 M$.

PROGRAMME 1
Travail

Le portefeuille « Travail » comporte un seul programme budgétaire. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

Le niveau du budget de dépenses 2013-2014, soit 30,7 M$, est inférieur de 0,4 M$ par rapport à la dépense probable 2012-2013. Cette variation s'explique essentiellement par les mesures d'économie visant à assurer le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Travail	30 679,8	(424,1)	31 403,9	31 103,9
Total	**30 679,8**	**(424,1)**	31 403,9	31 103,9

LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements concerne le maintien des actifs et le développement d'applications en matière de ressources informationnelles requises pour supporter différentes activités du programme. La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1er avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	1 993,1	—	1 993,1
Prêts, placements, avances et autres	1 571,0	1 570,0	1,0
Total	**3 564,1**	**1 570,0**	1 994,1

Conseil du trésor
Québec

UN
QUÉBEC
POUR TOUS